

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

DEC 3-1

Vu l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les jurys de l'épreuve d'entretien des concours de recrutement de professeurs des écoles de la session 2024 proposent à la candidate ou au candidat un sujet relatif aux domaines d'activités physiques suivants :

- **activités athlétiques**
- **natation**
- **danse**
- **jeux et sports collectifs**

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 14 décembre 2023

*Pour la Rectrice et par délégation,
le Directeur des Examens et Concours*



Jean-Eudes AYMER